



FEP

février 2015

La CCU : c'est reparti !

Le collège employeur a envie d'avancer sur la Convention Collective Unique.



Pour lui, les dispositions communes même non signées ont été actées. Les OS déclarent qu'elles souhaitent revenir sur certains points de celles-ci. Le CE souhaite modifier les textes en fonctions des évolutions réglementaires qui sont apparues depuis 2011.

Le collège employeur désire passer à l'étude des conditions spécifiques.

Il faut aussi se remettre au travail sur les fiches métiers.

La Fep Indique qu'elle est ok pour que la négociation sur la CCU soit prioritaire et donne son accord pour une CPN d'une durée de deux jours (25 et 26 mars).

Rappel au CNEAP : il y a 3 conventions collectives !

- Pour les PAT (Personnel Administratif et Technique) ; pour les PVS (Personnels de la Vie Scolaire) ; pour les personnels de formation et les Documentalistes

Suivant les conventions, il y a 3 à 5 grandes parties :

1. Les dispositions communes (contrat, congés, retraite, maladie, traitement...)
2. Les métiers (définition et classification des postes, qualifications...)
3. La durée et l'aménagement du temps de travail
4. Les commissions paritaires (les instances qui peuvent régler les conflits)
5. Les annexes (les grilles de salaires, le contrat de travail type...)